



COMPTE RENDU DU CSAL Emploi du 26 01 2023

La 1ère convocation de ce CSAL (Comité social d'action locale) emploi a été boycottée par la parité syndicale.

Pour notre syndicat, c'est une manière de protester contre les 6 suppressions d'emplois prévus pour 2023 à la DDFIP de L'Aude.

En préambule nous avons lu la déclaration liminaire jointe.

Le CSAL est une nouvelle instance qui remplace le CTL. Il a été présidé par Mr Pessarossi, le nouveau directeur.

Ce dernier n'a pas pu nous exposer son règlement intérieur, car il n'est pour le moment pas encore sorti : cela sera fait fin mars

Dans notre déclaration liminaire nous lui avons émis le vœux que 2023 soit l'année d'un dialogue social retrouvé au sein de la DDFIP de l'AUDE.

1) Ponts naturels 2023.

Il y a 2 ponts naturels possibles pour 2023.

Le vendredi 19 mai (vendredi Ascension) et lundi 14 août.

La direction les a proposés au vote. Mais, chaque année, notre service RH faisait une consultation auprès des agents pour avoir leur avis. Cette année, ça n'a pas été le cas. Du coup, la direction locale a décidé de faire une enquête Web pour demander leur avis aux agents. Celui-ci sera anonyme.

Ce point de l'ordre du jour sera représenté à la prochaine réunion avec le résultat de l'enquête.

2) Projet emplois 2023

Comme il est mentionné dans notre liminaire, il y a cette année pour la DDFIP Aude 6 suppressions d'emploi (3 C, 3B,) Nous constatons encore une fois que c'est le personnel des catégories C et B qui en est victime.

En voici, le détail :

a) Suppressions d'emploi nettes 2023

- 1 B et - 1C Centre de contact
- 1 B Antenne Castelnaudary (SGC de Carcassonne)
- 1B SIE de Carcassonne
- 1 C SIP de Carcassonne
- 1 C SIP de Narbonne.

Le directeur nous a assuré qu' aucun collègue ne sera touché directement par ces suppressions. Il n'y aura donc pas de mutation d'office à faire. Il semblerait que cette année les emplois supprimés concernent les "gros" services ayant des emplois non pourvus. Les gains de productivité ne concerneraient que la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, donc les SIP.

b/ Redéploiements internes.

Création antenne pérenne du SGC Narbonne à Lézignan-Corbières
– 1 A Direction (affaires juridiques) +1A Direction (division des professionnels,-affaires économiques, CODEFI)
+1 AFIPA direction, + 1 IP direction, _-1 IDIV CN direction (division des professionnels) et – 1 IDIVCN direction (conseiller aux décideurs locaux)

Nous avons demandé des explications sur ce jeu de chaises musicales.....

Le directeur a reconnu qu'il ne savait pas pourquoi il y avait une création d'emploi pour le poste d'AFIPA. Nous pensons que c'est l'ancien directeur qui en a fait la demande, mais nous n'en savons pas les motifs. EXTRAORDINAIRE. Il se peut que cet emploi soit restitué l'an prochain en contrepartie d'un emploi de B.

Les autres changements correspondraient a des ajustements suite a des évolutions de charge de travail. Pour l'emploi de CDL (conseiller aux décideurs locaux) supprimé, il semblerait qu'il y en ai trop dans notre département. Lors de la création du NRP, le poste de CDL était un moteur

essentiel de notre organisation CEPL. C'est peut être moins le cas actuellement. Les temps changent.....

c/ Créations d'emplois: nouvelle mission taxe d'urbanisme

Dans notre liminaire, nous avons demandé des précisions sur la charge de travail qui sera transférée. Nous n'avons pas eu d'éléments chiffrés qui justifie le transfert des 2 emplois supplémentaires (1 à Narbonne et 1 à Carcassonne). Nous craignons que ce chiffre soit insuffisant, malgré le fait que "normalement" nous soyons dotés d'un emploi supplémentaire en 2024.

Cette mission était exercée par des agents de la préfecture (DDTM) Aucun ne veut venir dans notre direction. Il faudra donc former des agents de notre réseau au détriment d'autres tâches.

d/ Recrutements sollicités.

2 recrutements d'emploi RQTH :1 B au SGC de Narbonne et 1 C au centre de contact.

Pour pallier aux vacances d'emploi en catégorie C, la direction a demandé aussi l'embauche de contractuels (durée de contrat 3 ans). Pour notre syndicat la solution de recruter des contractuels, n'est pas satisfaisante. Leur rémunération est bien inférieure à un agent titulaire, ils ont moins de congés et ils n'ont aucune perspective de carrière.

Bien évidemment nous avons voté contre ces suppressions d'emploi.

Questions diverses.

- Cité administrative:

Création d'un panneau syndical dans la nouvelle salle de convivialité a coté de la machine à café

Nous avons attiré l'attention de la direction sur la caisse car la température de l'air y est très basse.

-Organigramme direction et habilitations informatiques: nous avons demandé plus d'information et de clarté à ce sujet.

-Il semblerait que les travaux prévus au 2ème étage du centre des finances de Narbonne soient reportés. Le directeur veut avoir plus de précisions sur ce sujet.....

-Certains points récurrents ont été évoqués: Places de parking cité administrative , récupération temps de trajet pour aller manger au RIAC à Carcassonne, salle syndicale cité administrative, etc.....

Le directeur, venant d'arriver a pris note. Nous espérons que nous aurons des réponses lors de la prochaine réunion.

Il ne faut pas hésiter à nous solliciter pour tout questionnement concernant les conditions de travail. C'est notre rôle de syndicat de relayer les questionnements et les demandes des agents dans le cadre du CSAL

En conclusion:

Nous sommes satisfaits sur la tenue des débats entre le nouveau directeur et la parité syndicale. Chacun a pu s'exprimer clairement lors de cette réunion. Ceci est un bon point. Il nous a donné plus d'éléments que lors des CTL des années précédentes.

Par contre, nous constatons qu'il y a autant d'emplois supprimés que l'année passée dans notre département. Une nouvelle direction locale ne change rien à la donne . Et les postes vacants en catégorie C, B et dans la direction ne sont toujours pas pourvus.....

Les représentants FO-DGFIP au CSAL

Stéphanie Ferran-Gilles Roussel
Carole Brugidou-Sige - Bernard Loubet

